



289, De Villemure, 2^e étage, St-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
Courriel : ccsnl@videotron.ca
Télécopieur : (450) 438-5869 Téléphone : (450) 438-4197



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

VICTOIRE ! LES TRAVAILLEUSES DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE PETIT ÉQUIPAGE DE MIRABEL EN ARRIVENT ENFIN À UN RÈGLEMENT DE LEUR CONVENTION COLLECTIVE

(Saint-Jérôme le 27 mai 2008) - Réunies en assemblée générale le 22 mai 2008, les 15 travailleuses du CPE Le Petit Équipage de Mirabel ont voté à 100% en faveur du protocole de retour au travail et de l'entente de principe survenue la veille lors de la séance ultime de négociation tenue en présence du conciliateur du ministère du Travail à Montréal. Ce matin même, les parties ont signé la nouvelle convention collective d'une durée de trois ans prenant fin le 31 mars 2010.

L'acceptation de l'entente de principe par les travailleuses met fin à plus de 4 mois de grève. Plus de deux ans de négociation, deux porte-parole patronaux différents, 29 rencontres de négociation, 13 rencontres de conciliation au ministère du Travail et une ordonnance de la Commission des relations du travail interdisant à l'*Association patronale des Centres de la Petite Enfance* (l'APCPE) l'utilisation de briseurs de grève « scabs » ont été nécessaires pour que les parties en arrivent enfin à un règlement de la convention collective.

Avec ce règlement, les travailleuses atteignent tous leurs objectifs de négociation, en plus de la reconnaissance de la profession d'éducatrice par l'APCPE et l'amélioration de la qualité des services offerts auprès des enfants. À ce titre, les travailleuses obtiennent du temps payé par l'Employeur afin de procéder à l'établissement du portrait annuel de l'enfant permettant ainsi de répondre plus efficacement aux objectifs visés par le programme éducatif du ministère de la Famille et ainsi guider les parents sur le

développement et l'évolution de leur enfant. Afin d'assurer une meilleure stabilité du personnel auprès des enfants, les travailleuses ont réussi à limiter l'employeur dans l'utilisation abusive qu'il faisait des agences de remplacement. Les travailleuses conservent les acquis sur lesquels l'employeur demandait des reculs majeurs et obtiennent 2 jours de congé payé pour obligations familiales, ce qui répond à leur volonté d'améliorer la conciliation entre travail et famille.

Enfin, l'employeur, le syndicat et une personne ressource extérieure choisie par les parties sont dans l'obligation de procéder à l'analyse complète des besoins pédagogiques du CPE en lien avec les exigences du programme éducatif du ministère de la Famille et ainsi produire un rapport sur les besoins pédagogiques du CPE qui sera soumis au conseil d'administration de l'établissement.

Aussi, les parties conviennent d'entamer sans délai un processus de médiation préventive en vue d'établir un climat de travail favorisant des relations de travail constructives.

« La plus grande victoire des travailleuses dans cette lutte est d'avoir acquis le respect de leur employeur. C'est aussi une autre victoire pour les travailleuses et travailleurs de la région. Le Conseil central des Laurentides CSN est fier d'avoir supporté les travailleuses dans leur lutte; elles sont pour la région un modèle de détermination et de ténacité. C'est aussi une victoire pour les femmes des Laurentides qui oeuvrent sur le marché du travail et qui ont à faire face à des employeurs qui dévalorisent et précarisent sans cesse les emplois à prédominance féminine » déclare, madame Louise Jetté, présidente du Conseil central des Laurentides.

Pour madame Nancy L'Écuyer, présidente du Syndicat régional des travailleuses en CPE région des Laurentides *« Cette victoire est à deux niveaux. D'abord, elle permet aux travailleuses du CPE Le Petit Équipage d'imposer à l'APCPE et au personnel de gestion le respect des travailleuses et la reconnaissance de la profession d'éducatrice et permet de mettre en premier plan le professionnalisme dont font preuve quotidiennement les travailleuses de la petite enfance. À un second niveau, ce règlement permet de stopper les ambitions de l'APCPE comme organisation voulant s'imposer dans le nivellement vers le bas des conditions de travail des travailleuses des Centres de la Petite Enfance dans la région des Laurentides.*

Les quinze travailleuses seront de retour au travail, le 2 juin prochain, à l'occasion d'un séminaire d'intégration sur les relations de travail offert par le ministère du Travail, question d'assurer un retour dans un climat propice à l'établissement de relations de travail constructives et dans le respect.

Les 15 travailleuses déterminées du CPE Le Petit Équipage sont une section du Syndicat des travailleuses en CPE région Laurentides (CSN) qui représente près de 600 travailleuses et travailleurs de 18 CPE de la région des Laurentides. Elles sont affiliées à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et au Conseil central des Laurentides CSN qui représente près de 15 000 membres provenant de 90 syndicats de tous les secteurs économiques des Laurentides.

-30-

Pour information :

Nancy L'Écuyer, présidente

Syndicat des travailleuses en CPE région Laurentides (CSN)

450-438-4196

Martin Bourgeois, conseiller syndical

CSN Laurentides

450-438-4196